



RENDEZ-VOUS CONTES

Le festival culturel jeune public du réseau Biblio2caps a une nouvelle fois rencontré un vif succès !

N°13

DÉCHETS

[illegible]

Le tri se simplifie au 1^{er} janvier 2023

Sommaire >>>



AMÉNAGEMENT - page 6



La communauté de communes de La terre des 2 caps composée de ses 21 communes est compétente dans de nombreux domaines qui agissent sur le quotidien de chacun et chacune d'entre vous. L'intercommunalité a cette année encore déployé des actions afin de proposer toujours plus de services de proximité : création d'une France Services, proposition culturelle riche, déploiement d'un service de location de vélos à assistance électrique et d'une prime d'aide à l'achat...



FRANCE SERVICES - page 9



CULTURE - page 22



TOURISME - page 26

Ce nouveau numéro reprend également un dossier important qui sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023 : l'Extension des Consignes de Tri. Dès l'année prochaine, vous pourrez déposer tous vos emballages ménagers dans votre bac jaune. Ce dispositif permettra un geste du tri plus simple et je l'espère systématique. En triant plus, nous allons recycler davantage. Parce qu'en effet moins d'erreurs de tri contribue à moins de refus dans les centres de tri et ainsi, un meilleur taux de recyclage ! Chacun peut apporter sa contribution pour l'environnement. Je compte sur vous pour réaliser ce geste simple.

Avec quelques semaines d'avance, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Francis BOUCLET

*Président de la communauté de communes
de La terre des 2 caps*



ATELIERS RELAIS

Un tremplin pour les créateurs d'entreprise

La Communauté de Communes de La terre des 2 caps loue un ensemble immobilier se composant de bureaux et d'ateliers destiné aux créateurs d'entreprise ou aux jeunes entreprises en développement pour une période maximale de 3 ans à prix modique afin de favoriser le démarrage des activités.

En octobre dernier une nouvelle société a intégré les Ateliers Relais, il s'agit de la société « le Grain de Noé », spécialisée dans la vente de café auprès des professionnels.

A ce jour, un bureau de 12m² est encore disponible ! Envie de vous lancer ? Contactez le service Développement Territorial au 03 21 87 57 57 ou à developpement@terredes2caps.com



Benjamin MACHIN et Perrine THUILLIERS dans leur bureau aux Ateliers Relais

" C'est une très bonne alternative pour lancer et développer son activité avec un loyer très abordable. "

Benjamin MACHIN a rejoint les Ateliers Relais avec son entreprise de vente de café et de machines à café pour les professionnels. Mais aussi... pour les particuliers ! Ce franchisé indépendant propose du café de la marque « Lithia Espresso », qui attache une grande importance à l'impact environnemental des produits (dosettes totalement compostables, cafés certifiés RAINFORET, modes de production durables...).

Depuis cet automne, Perrine THUILLIERS, en contrat d'alternance, l'a rejoint dans cette belle aventure pour l'accompagner sur la partie administrative et le déploiement des ventes auprès des particuliers. Et si on lui parle de projets, Benjamin en a plein la tête pour l'avenir !

Vous êtes intéressé pour découvrir ses produits ? Contactez Benjamin au 06 52 09 88 02.

ZONE D'ACTIVITÉ DE LOCQUINGHEN/RÉTY

Des terrains bientôt disponibles

Après le diagnostic archéologique réalisé au printemps 2022, place aux études de sol et au dépôt des demandes d'autorisation !

De nouveaux terrains devraient être commercialisés au second semestre 2023 pour accueillir des activités commerciales, industrielles ou artisanales sur 1,5 hectare environ sur la zone de Locquinghen Réty. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Développement Territorial au 03 21 87 57 57 ou à developpement@terredes2caps.com



SUR LE PARC D'ACTIVITÉ DES 2 CAPS À MARQUISE...



Du nouveau pour ACCANTE

La société ACCANTE dirigée par Stéphane WATRÉ et François DAMAY spécialisée dans l'impression 3D pour les professionnels a développé un dispositif médical breveté appelé "l'Orthobox". Cette dernière est utilisée en orthodontie afin de faciliter la pose des appareils dentaires mais aussi pour fluidifier le cabinet car la pose peut être réalisée sans l'aide d'une assistante et éviter les contaminations croisées.

Pour en savoir plus >> www.accante.com
www.orthobox.dental

Deux cellules disponibles au sein de la Maison Médicale des 2 caps à Marquise !

Située sur le Parc d'activité des 2 Caps, la Maison Médicale des 2 caps des docteurs ROUGEMONT et BERTHELOOT, tous deux Chirurgiens-Dentistes, accueille à ce jour un autre confrère et trois infirmiers. Deux cellules sont encore disponibles à la location ! Vous êtes professionnel de santé dans le médical ou le paramédical ? Contactez-les !

Vous êtes intéressé ? >> 03 21 92 85 24



[illegible]

Information aux habitants chauffés au tout électrique

La communauté de communes de La terre des 2 caps soutient l'initiative de Voltalis qui propose à tous les particuliers de s'équiper d'une solution **d'économies d'énergie innovante et 100% gratuite**. À cette occasion, **des conseillers Voltalis** sont actuellement présents sur votre commune pour vous **présenter ce dispositif** et vous proposer son installation.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Les avantages pour moi



Gratuit

Les boîtiers, leur installation et l'app dédiée sont **100% gratuits** et sans abonnement !



Économique

Réalisez jusqu'à **15%** d'économies, sans compromis de confort.



Écologique

Réduisez de **70%** vos émissions de CO₂.



Connecté

Suivez votre conso et pilotez votre chauffage à distance.



15%
d'économies
d'énergie

**Contactez nos
conseillers dès
maintenant !**

Par téléphone : 01 87 15 83 27

Par e-mail : terredes2caps@voltalis.com

LE TIERS-LIEU DE LA TERRE DES 2 CAPS

Le tiers-lieu de La terre des 2 caps sortira de terre en 2023.

Souvenez-vous, dans notre précédente édition, nous évoquions la création d'un lieu à la croisée du dynamisme et de l'authenticité de notre territoire, en projet pour La terre des 2 caps.

C'est chose faite ! Les travaux de requalification de l'ancien CAPland en tiers-lieu commenceront début 2023. Véritable levier de développement territorial, les tiers-lieux permettent d'agir en faveur des entrepreneurs, des habitants et des différents acteurs d'un territoire.

Dès lors, les élus de la communauté de communes ont souhaité créer un tiers-lieu à Marquise afin d'offrir de nouveaux services de proximité à la population.

Situé dans l'ancien centre d'interprétation du paysage CAPland, le tiers-lieu prendra place dans environ 450 m² sur deux étages. La volonté est de mettre en place, au cœur de notre territoire aux entités marquées, une structure identifiée comme lieu d'accueil alternatif ouvert aux nouveaux usages : mise à disposition et/ou location d'une salle de conférence (90 personnes), d'une salle de réunion modulable (15 à 70 personnes), d'un bureau d'accueil du public (3 personnes). Mais aussi de pouvoir organiser des réunions d'entreprises, des formations, de proposer des espaces de travail partagés, d'organiser des ateliers créatifs et numériques, d'intégrer un espace de ressources pour les randonneurs. Élément clé de ce tiers-lieu, la France Services de La terre des 2 caps (actuellement dans la structure modulaire en face de l'hôtel communautaire) intégrera ce nouveau lieu de vie.

Une ambiance qui reflètera nos paysages

Le tout en prenant en compte et en valorisant les entités paysagères qui font la richesse et la beauté de La terre des

2 caps : les carrières, le littoral et les monts et vallons.
 Cette âme paysagère très forte, se retrouvera dans la
 décoration de l'équipement, mais elle pourra aussi être
 mise en avant grâce à des expositions temporaires.

De belles ambitions pour un lieu unique sur La terre des
2 caps à retrouver en 2023 !



Ils en parlent...

" C'est un lieu agréable qui apporte beaucoup aux enfants (*évoluer socialement, partager avec d'autres enfants en s'amusant*) et aux parents qui peuvent s'enrichir en échangeant avec d'autres parents. "



Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Salle des 4 Saisons (à l'angle des rues de l'Église et Aristide Briand) à Marquise
Tous les jeudis en période scolaire de 9h à 12h. Plus d'informations auprès du Relais Petite Enfance guichet unique.

au service des assistant(e)s maternel(le)s et des parents !

Vous êtes ou voulez devenir assistant(e) maternel(le) et souhaitez obtenir des informations sur le métier, vos droits et vos obligations (contrat de travail), la rémunération... ?

Vous êtes parent ou futur parent et recherchez un mode de garde individuel ou collectif sur le territoire où vous souhaitez être accompagné et guidé vers l'emploi et la contractualisation d'un contrat avec un(e) assistant(e) maternel(le) ?

Rapprochez-vous du guichet unique du Relais Petite Enfance (RPE) de La terre des 2 caps "Les Cap'itaines".

Les animatrices proposent des **permanences sur rendez-vous** au sein de la structure ou dans certaines communes du territoire.

Le RPE, c'est aussi des animations et des activités très variées pour les enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s.

Relais Petite Enfance : 14 rue des Caps 62250 Saint-Inglevert

Prise de rendez-vous et informations

03 21 33 64 82 / 06 83 92 99 84 / lescapitaines@terredes2caps.com





SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Il se construit avec vous !

Plusieurs ateliers animés par le bureau d'études IMMERGIS au printemps et en septembre ont permis l'élaboration du premier volet du Schéma Directeur Cyclable sur les enjeux du territoire. Le rendu final de ce dernier est attendu pour début 2023.

Qu'est-ce qu'un Schéma Directeur Cyclable ?

Il s'agit d'un document d'orientation stratégique à long terme sur la politique cyclable.

Les objectifs à poursuivre sont :

- **Développer des itinéraires cyclables** et **construire un réseau connecté** aux territoires voisins.
- **Favoriser l'utilisation de plusieurs modes de déplacements** au cours d'un même trajet.
- **Développer le stationnement** dans des endroits stratégiques...
- **Rendre la pratique cyclable plus attractive** pour les différents usages (scolaires, actifs, touristes), en améliorant la sécurité.
- **Définir le programme des aménagements à réaliser** (outil de programmation et coût des aménagements).
- **Réaliser un schéma cyclable concerté** avec les habitants, les élus et les partenaires de La terre des 2 caps.

LOUEZ VOTRE VAE MÊME EN HIVER

Compétente en matière de mobilité, la communauté de communes de La terre des 2 caps a mis en place un service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) à destination des habitants des 21 communes du territoire. Ce dispositif est financé en partie par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par l'Union Européenne (fonds FEDER).

Ce service de proximité a été déployé pour décarboner la mobilité du quotidien et encourager autant que possible les trajets domicile-travail à vélo !

Proposé par la Communauté de Communes de La terre des 2 caps

SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Réalisez vos trajets domicile-travail à vélo !

Bénéficiez d'un tarif réduit*

* demandeurs d'emploi, allocataires RSA, CAF, CCAS

3 mois de location non renouvelable** pour 100€

** Une prime d'aide à l'achat d'un VAE vous est proposée à l'issue. Prime à hauteur de 40% du prix d'achat TTC, VAE neuf ou d'occasion, plafonnée à 250€

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

AUPRES DE LA STRUCTURE FRANCE SERVICES

Formulaire disponible sur www.terredes2caps.fr

ou directement auprès des agents France Services de

La terre des 2 caps.

Nombre de vélos limité

Plus d'informations sur www.terredes2caps.fr

France Services La terre des 2 caps
Le Cardo 62250 Marquise
03 91 18 20 00 - espace.services@terredes2caps.com

Fonds européens agricoles pour le développement rural
L'Union Européenne

Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 2.

2 703 kms parcourus à vélo via le service de location

>> 588 kgCO_{2e} évités si ces trajets avaient été faits avec une voiture thermique !

" Même si la saison hivernale approche n'oubliez pas, comme on dit dans les pays nordiques qu'il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtement ! "

Plus d'infos >> www.terredes2caps.fr

Frise chronologique des moyennes de température du globe depuis 1850

Les bandes bleues représentent les années où la température moyenne enregistrée était sous les normales (époque préindustrielle) alors que les rouges illustrent celles où la température était plus élevée.

1860

1890

1920

1950

1980

TESTEZ VOS CONNAISSANCES, avec notre quizz

1 Le climat, c'est la même chose que la météo ? Vrai ou faux ?

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Réponse : Faux. La météo, que l'on regarde tous les jours à la télévision, s'intéresse au temps qu'il fait aujourd'hui ou sur quelques jours (maximum 7), et change sans arrêt. Le climat, c'est le temps qu'il fait en général dans une région, sur des années ou même des siècles ; le temps change d'un jour à l'autre, on ne peut pas conclure que le climat change. Et si vous constatez une baisse de 5°C dans la journée, rien de grave, mais une baisse ou hausse de 5°C du climat mène à un tout autre monde...

2 Il y a 21 000 ans, la terre entamait un épisode de déglaciation, avec un réchauffement de 5°C. Sur combien de temps s'est-il déroulé ?

- ☐ 1 000 ans
- ☐ 10 000 ans
- ☐ 5 000 ans
- ☐ 18 000 ans

Réponse : La dernière fois que la terre a connu un tel réchauffement, lors de la sortie de la période glaciaire (entre il y a 21 000 et 11 000 ans), la vie a eu le temps de s'adapter puisque cela s'est produit sur... 10 000 ans ! Soit une augmentation moyenne de 0,05°C par siècle. L'augmentation de la température moyenne depuis le début de l'ère industrielle est déjà de 1,2°C. Selon certains scénarios du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), on parle de 5°C d'ici 2100. Soit 2°C par siècle, 40 fois plus rapide.

3 Les activités humaines font changer le climat depuis quelques siècles. Vrai ou faux ?

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Réponse : Vrai. Tout au long de leur évolution, les humains ont su s'adapter à des climats très divers. Mais depuis quelques années, le climat se dérègle rapidement, plus vite qu'attendu, et notre planète est en surchauffe (+1,2°C). Il est maintenant complètement prouvé par la science du climat (GIEC) que cela est causé par les activités humaines (industrie, utilisation des bâtiments, transport, agriculture).

4 Parmi les énergies fossiles, il y a... ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Le nucléaire
- ☐ Le soleil
- ☐ Le pétrole
- ☐ Le charbon

Réponse : Les énergies fossiles sont le pétrole, le charbon et bien sûr le gaz. Sur 10 machines dans le monde, huit sont alimentées par ces énergies fossiles ; la nature a mis des millions d'années à les fabriquer à partir de matière vivante qui s'est décomposée. On en brûle énormément, ce qui émet donc beaucoup de CO₂. Et puis, il n'y en a qu'une quantité limitée : il en reste de moins en moins chaque jour. Le soleil (comme le vent), est considéré comme une énergie renouvelable. Le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable, mais n'est pas non plus une énergie fossile. Son utilisation n'émet quasiment pas de CO₂ et ne participe pas au dérèglement climatique, mais crée des déchets radioactifs qui ont pour certains une très longue durée de vie.

5 À propos de l'effet de serre, est-il vrai de dire que...

- ☐ Il augmente actuellement à cause du CO₂ et du méthane émis par les activités de l'homme
- ☐ Il n'existait pas avant que l'homme se mette à utiliser des énergies fossiles
- ☐ Son augmentation réchauffe la terre
- ☐ Sans lui, il ferait beaucoup plus froid

Réponse : Il augmente actuellement à cause du CO₂ et du méthane émis par les activités humaines, son augmentation réchauffe la terre et sans lui, il ferait beaucoup plus froid. L'effet de serre est indispensable à la vie. Comme les vitres d'une serre protègent les plantes du froid, certains gaz de notre planète gardent une partie de la chaleur émise par le soleil dans l'atmosphère. Sans ces gaz à effet de serre, la température moyenne de la terre serait de -18°C ! Les principaux gaz à effet de serre sont la vapeur d'eau et le CO₂. Aujourd'hui, il y a trop de gaz à effet de serre émis par les humains et cela réchauffe la terre.

6 Vrai ou faux ? La fonte de la banquise fait monter le niveau de l'océan.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Réponse : Réponse : Faux. Et oui, la banquise, qui flotte sur l'eau, ne fait pas monter l'eau quand elle fond : un glaçon qui fond dans du pastis ne fait pas déborder le verre ! La situation est différente avec les calottes glaciaires, qui reposent sur la terre ferme, comme au Groenland.

2010

sur le Climat !

7 Vrai ou faux : Tous les humains contribuent de la même manière au changement climatique

- ☐ Vrai
☐ Faux

contre une moyenne nationale autour de 9 à 10 tonnes.

Réponse : Faux. Pas du tout ! Il y a de grosses différences d'un pays à l'autre mais aussi à l'intérieur d'un même pays. Ce sont les plus riches sur terre (nous les Occidentaux) qui émettent le plus, alors que la moitié de l'humanité la plus pauvre y contribue très peu. Ce sont d'ailleurs eux qui sont touchés en premier. A l'échelle française ou européenne, les 1% les plus riches émettent 56 tonnes de CO₂ par an et par personne, contre une moyenne nationale autour de 9 à 10 tonnes.

8 Quelles conséquences va entraîner le changement climatique ? (plusieurs réponses)

- ☐ Plus de sécheresse
☐ Davantage de canicules
☐ Des espèces animales qui disparaissent
☐ Des inondations
☐ Des pénuries alimentaires
☐ Des maladies
☐ Des famines
☐ Des conflits armés
☐ Des déplacements de population (réfugiés climatiques)

Réponse : Il fallait en effet cocher toutes les réponses pour cette dernière question. Le changement climatique a de nombreux impacts. Comme la température augmente, il y a plus souvent des jours où il fait trop chaud, et des sécheresses car il y a de moins en moins d'eau. Cela favorise aussi les mégafeux. Lorsque l'atmosphère se réchauffe, tout est perturbé : l'évaporation, la formation des nuages... Cela peut causer des pluies intenses qui font déborder les rivières et inonder les terres. Ce ne sont pas des bonnes nouvelles pour les humains. Les plantes et les animaux sont aussi affectés par tous ces changements et certaines espèces disparaissent à cause de la chaleur, du manque d'eau ou de la banquise qui fond.

Commandes à effectuer avant le 29 décembre 2022
Pour une livraison le 28 janvier 2023

Opération proposée par la communauté de communes de La terre des 2 caps
En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Réservée aux habitants des 21 communes
de La terre des 2 caps



OPÉRATION " AUX ARBRES CITOYENS "

SUBVENTION DE 12€

pour tout achat d'un pommier dans le cadre
de l'opération « Plantons le décor »

OFFRE LIMITÉE À UN SEUL POMMIER PAR FOYER

DOSSIER À TÉLÉCHARGER
sur www.terredes2caps.fr ou à retirer
à l'accueil de la communauté de communes

Communauté de Communes de La terre des 2 caps - Le Cardo 62250 Marquise
03 21 87 57 57 - transition@terredes2caps.com
Suivez nous sur Facebook



9 Vrai ou faux. Est-il encore temps d'agir ?

- ☐ Vrai
☐ Faux

Réponse : Vrai ! Le consensus scientifique du GIEC est formel : il est encore temps d'agir ! Mais tout le monde doit le faire et dès aujourd'hui. Alors si vous avez décidé de prendre plus souvent le vélo au lieu de la voiture, le train à la place de l'avion, de consommer des fruits, légumes et légumineuses plutôt que de la viande à tous les repas, de changer de banque, de récupérer et de réparer plutôt qu'acheter du neuf, vous êtes sur la bonne voie pour réduire drastiquement votre empreinte carbone et ainsi contribuer à limiter l'augmentation des températures à + 2 °C (Accord de Paris).



Des questions ? Contactez-nous !
transition@terredes2caps.com

NOUV



14

EAU

EMBALLAGES PLASTIQUES : à déposer dans le BAC ou la COLONNE JAUNE

Bouteilles, bidons, flacons plastiques



+

ET LES NOUVEAUX

Pots, barquettes, tubes, berlingots, sachets...



LES INTERDITS

*Objets en plastique (jouets,
brosses à dent, rasoirs...)*



Il n'est pas utile de
laver ou rincer un
emballage avant de
le jeter. Par de petits
gestes je préserve la
ressource en eau !

**CHEZ VOUS TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES : à déposer
dans le BAC ou la COLONNE JAUNE**

Bouteilles, boîtes de conserves, canettes métalliques,
briques alimentaires...



ET LES NOUVEAUX

Petits emballages métalliques (capsules, plaquettes...)



LES INTERDITS

Pots de peinture



Tous les emballages
plastiques et métalliques
sont à mettre dans le bac
jaune, ce qui ne signifie
pas que tous les objets
plastiques et métalliques
sont à mettre dans ce bac
aussi !



Tous les papiers
se recyclent !

PAPIERS ET CARTONS : à déposer dans les COLONNES BLEUES installées sur le territoire

Cartons d'emballages alimentaires, feuilles, enveloppes, cahiers, magazines, journaux...



LES AMBASSADEURS DU TRI BIENTÔT À VOTRE RENCONTRE



Les ambassadeurs du tri de la communauté de communes se rendront bientôt dans les communes de La terre des 2 caps pour vous rencontrer.

Vous sensibiliser à l'Extension des Consignes de Tri, échanger avec vous sur le compostage, vous informer sur toutes les questions liées aux déchets... telles sont leurs missions. Un service de proximité, au plus proche de vous, pour vous guider dans votre geste de tri du quotidien.



LES INTERDITS

Sachets, textile



RÉDUIRE D'UN TIERS NOS DÉCHETS MÉNAGERS

avec le compostage malin de Gaïa c'est possible !

Le compostage, une recette nature

Les **déchets organiques** se **décomposent** lentement en présence d'eau, d'oxygène et de micro-organismes du sol (vers, acariens, champignons...). Ce processus de décomposition aboutit à un engrais naturel, peu coûteux : le compost.

Pourquoi composter ?

En choisissant de composter, nous pouvons **réduire de 30% la quantité de déchets ménagers** présents dans notre bac bordaux ! Cela permet aussi de **fabriquer son terreau 100% naturel** et gratuit pour nourrir et protéger son jardin et ses plantes.

Comment s'y prendre ?

La communauté de communes de La terre des 2 caps propose d'**acheter à tarif préférentiel un composteur** pour votre jardin. Retrouvez toutes les informations sur www.terredes2caps.fr
Et si vous ne pouvez pas mettre un composteur ? D'autres solutions existent. Les **lombricomposteurs** sont une bonne alternative ! Les lombrics disposés dans des bacs perforés et superposés se régaleront avec vos épluchures. Vous obtiendrez du compost pour vos plantes d'intérieur.

LES RÈGLES D'OR POUR OBTENIR UN BON COMPOST

- >> Je mets 1/3 de déchets de cuisine et 2/3 de déchets de jardin
- >> J'aère régulièrement mon composteur
- >> Je maintiens une humidité suffisante

POUR UN BON COMPOST

- Épluchures de fruits et de légumes
- Restes de repas d'origine végétale (pâtes, riz, pain...)
- Marc de café, thé, infusion
- Boîte à oeufs
- Papier absorbant (*essuie-tout, filtre à café*)
- Fleurs et plantes
- Gazon, feuilles mortes, tontes de haies...



Le cycle du compostage selon Gaïa !





Nagez librement

à tarif réduit !

**A Capoolco
Marquise**

A partir du

16
NOVEMBRE
2022

Happy Swim Hours

- ✓ Chaque mercredi et samedi
- ✓ De 14h30 à 15h30

Séance limitée à 1h. Sans réservation.

Tarifs

Adulte : 2,50€ / Enfant : 1,50€

Complexe Capoolco - Le Cardo 62250 Marquise
03 21 87 93 30 / capoolco@terredes2caps.com
Suivez le complexe sur Facebook 

À LA RECHERCHE D'UN CADEAU POUR NOËL ?

Offrez une carte cadeau sportive ou un instant douceur dans notre espace bien-être.

Comment faire ?

Il suffit de faire votre choix entre nos différentes offres et abonnements. Plus d'informations à l'accueil du complexe Capoolco, au 03 21 87 93 30 ou sur www.capoolco.fr.

SPORT

[illegible]

NOS HORAIRES

PÉRIODE SCOLAIRE		
	Piscine et bien-être	Cardio training
Lundi	12h-14h / 17h-20h	9h-20h
Mardi	12h-14h / 17h-21h	9h-21h
Mercredi	12h-20h	9h-20h
Jeudi	12h-14h / 17h-20h	9h-20h
Vendredi	12h-14h- / 17h-21h	9h-21h
Samedi	10h15-13h / 14h-18h	10h-13h / 14h-18h
Dimanche	10h15-13h	10h-13h

VACANCES SCOLAIRES		
	Piscine et bien-être	Cardio training
Lundi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Mardi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Mercredi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Jeudi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Vendredi	10h-13h / 14h-20h	10h-13h / 14h-20h
Samedi	10h15-13h 14h-18h	10h-13h / 14h-18h
Dimanche	10h15-13h	10h-13h



Une exposition sur la géologie du territoire, ludique et pédagogique, pour toute la famille, se tiendra du printemps 2023 au printemps 2024 à la maison de sites des deux Caps à Audinghen. Encore un petit peu de patience, la réponse sera rendue en 2025.



[illegible]



Vous avez envie de vous investir dans l'animation culturelle des bibliothèques du réseau ? Tenue d'ateliers, lecture aux enfants, faire découvrir votre langue maternelle, ou votre métier ? Contactez-nous à biblio2caps@terredes2caps.com !

CONTACTEZ-NOUS !
BIBLIO2CAPS@TERREDES2CAPS.COM
03.21.87.57.57



Plusieurs moyens de réserver gratuitement votre place !



 Suivez-nous sur Facebook
 Pas-de-Calais
 Arras Département



GOÛTER KAMISHIBAI

ATELIERS PARENTS/ENFANTS
AVEC ANNE THUNIN
DE LA COMPAGNIE ONIMAGINE

16 H

SUR
RÉSERVATION
GRATUIT

WWW.BIBLIO2CAPS.FR
03.21.67.57.57

MERCREDI 25 JANVIER
BIBLIOTHÈQUE DE RINXENT

MERCREDI 22 MARS
BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-INGLEVERT

EMPRUNTER UNE LISEUSE, avec Biblio2caps c'est très simple !

Une liseuse est un appareil mobile léger, avec une grande autonomie de charge, une mémoire importante, d'un coût moyen et offrant un accès à la lecture limitant la fatigue visuelle. Ce dispositif propose une alternative au livre imprimé et une approche enrichie du document.

Depuis le 15 Juin, vous pouvez emprunter gratuitement cet outil dans les bibliothèques du réseau Biblio2caps.

Lesaviez-vous? Grâce à votre abonnement gratuit au réseau Biblio2caps vous avez accès aux ressources numériques de la médiathèque numérique départementale.

Parmi ces ressources, des milliers d'heures de formation en ligne sont disponibles ! Informatique, cuisine, jardinage, sport, parentalité, code de la route, langues, pratiques artistiques, mais aussi un accès gratuit à tous les titres de presse (quotidienne, régionale, nationale), à des ressources pour les enfants (albums racontés, plateforme de jeu de logique, soutien scolaire...).

C'est également l'accès à 10 films en streaming et le prêt de 10 livres numériques par mois qui vous sont offerts !

Laissez-vous guider sur www.biblio2caps.fr, rubrique "bibliothèque numérique" ! Et en cas de problème : Contactez-nous ou prenez rendez-vous auprès d'un bibliothécaire du réseau.



Un spectacle proposé par la Communauté de Communes de La terre des 2 caps
et offert aux enfants du territoire.

Où est passé le Père-Noël ?

Les Contes de Thinuviel avec la compagnie Mozaïk

Mercredi 14 Décembre 2022

à 17h

à Capoolco (Marquise)

RESERVATION DES PLACES

à partir du 1^{er} décembre 2022

en ligne sur www.terredes2caps.fr

(présentation d'un justificatif de domicile)

Places limitées.

Infos

03 21 87 57 57

culture@terredes2caps.com

Communauté de Communes de La terre des 2 caps - Le Carfo 62250 Marquise
03 21 87 57 57 - culture@terredes2caps.com - www.terredes2caps.fr

Sous réserve des directives gouvernementales en vigueur.

CONCERT INAUGURAL

PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

BIG BAND
L'ACENH



IN EDDY

Reporté

INFORMATIONS :

03.21.87.57.57

CULTURE@TERREDES2CAPS.COM

62 Pas-de-Calais
Mon Département



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES DEUX CAPS

POUR ÊTRE TOUJOURS INFORMÉS DE NOS ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

SUR FACEBOOK

Suivez « Réseau biblio2caps » et « Communauté de communes de La terre des 2 caps »

EN LIGNE



www.biblio2caps.fr / Rubrique « Animation »

Ou sur :

www.terredes2caps.fr/agenda

NEWSLETTER

Il est possible de s'inscrire à la newsletter du réseau biblio2caps via le site internet, vous recevrez régulièrement le programme des animations par e-mail.





Des exonérations sont prévues pour certaines catégories de personnes : les mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la communauté de communes et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Chaque propriétaire ou gestionnaire d'un hébergement est responsable de sa collecte auprès des touristes. Cela inclut la déclaration, l'encaissement et le reversement auprès de la Communauté de Communes.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les professionnels (hôtellerie, terrains de camping ou tout autre hébergement de plein air, résidences de tourisme, villages de vacances).
- Les particuliers (meublés de tourisme et chambres d'hôtes)

QUELLE EST LA PÉRIODE D'APPLICATION ?

La taxe de séjour est perçue toute l'année. Son montant est calculé par personne et par nuitée, il varie selon le type d'hébergement.

Les tarifs, encadrés par un barème national sont fixés par délibération du conseil communautaire, ils varient en fonction de la catégorie et du classement de l'hébergement.



QUESTIONS

QUI FAIT QUOI ?

- Le touriste paye à son hébergeur son séjour et la taxe de séjour correspondante
- L'hébergeur déclare ses nuitées, encaisse la taxe de séjour et reverse le montant perçu à la régie de recettes de la communauté de communes de La terre des 2 caps (l'intermédiaire de paiement peut dans certains cas se substituer à l'hébergeur)
- La Communauté de Communes de La terre des 2 caps encaisse la taxe de séjour et l'utilise afin de promouvoir le territoire et améliorer la qualité d'accueil des visiteurs.

BON À SAVOIR

>> Chaque mois, je déclare mes locations

>> Je paie ma taxe de séjour le **15 mai** pour la période de janvier à avril, le **15 octobre** pour la période de mai à septembre, le **15 janvier** pour la période d'octobre à décembre

>> Quand renseigner « zéro nuitée » :

- Lorsque ma location a été effectuée via une plateforme numérique (Airbnb, abritel...). Dans ce cas, ce sont les opérateurs numériques qui reversent la taxe de séjour.

- Si je n'ai pas eu de client dans le mois

>> Si je ne souhaite pas louer mon bien durant plusieurs mois, je crée une période de fermeture temporaire

>> Je suis propriétaire d'un mobil-home louant un emplacement dans un camping : La taxe de séjour est due sur toute la durée du contrat de location pendant laquelle la personne dispose du mobil home et au tarif fixé pour le camping.

CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF *
Palaces	4.00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.50
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.20
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.70
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3.50%

*Tarif par personne et par nuitée hors exonérations



Ma mairie en poche.

L'ACTUALITÉ DE LA TERRE DES 2 CAPS EN TEMPS RÉEL

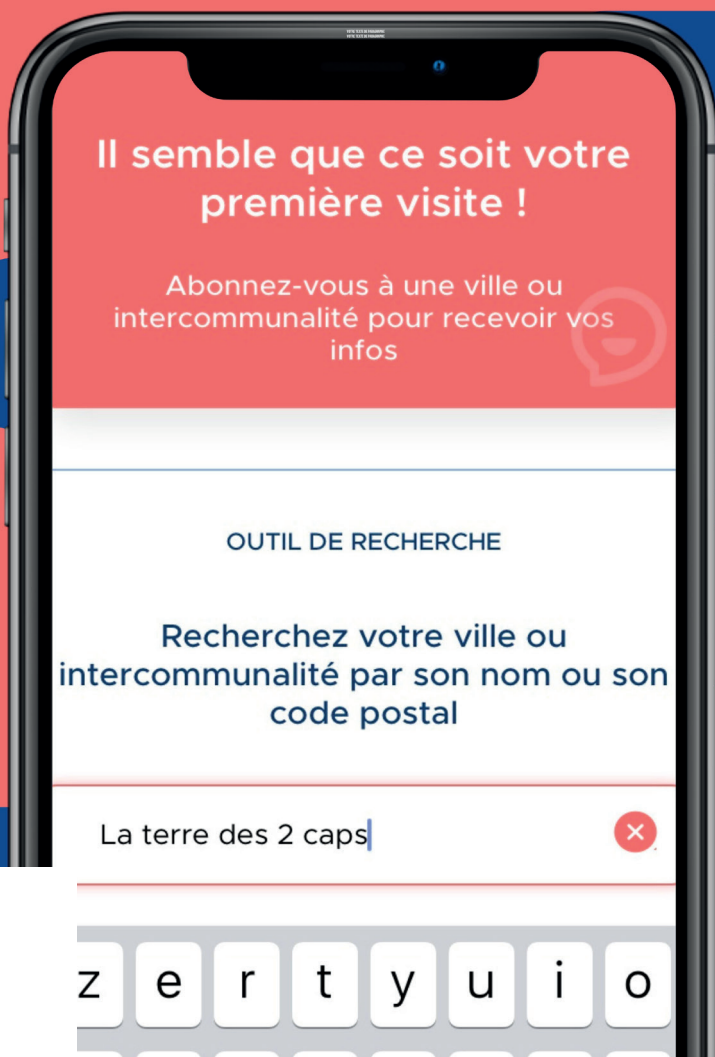
Ma Mairie en Poche

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION GRATUITE !

Application disponible sur iOS et Android



Infos 03 21 87 57 57 - communication@terredes2caps.com



>> Vous souhaitez être informé des manifestations sur le territoire ?

>> Vous voulez connaître les actualités et les projets en cours de la communauté de communes ?

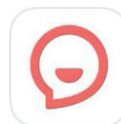
>> Vous souhaitez être averti en temps réel des informations liées aux services de proximité (collecte des déchets, eau et assainissement, France Services, complexe Capoolco, petite enfance...) ?

TÉLÉCHARGEZ

Ma Mairie en Poche sur votre mobile ou votre tablette gratuitement !

RECEVEZ

les alertes sans créer de compte !



Ma mairie en poche

MMEP

★★★★★ 1



Trait de Caps n°13 - Décembre 2022

Le magazine de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps - Le Cardo - 62250 Marquise

Directeur de la publication : Francis BOUCLET

Mise en page et rédaction : service Communication

Impression : Imprimerie Leclerc - 12 000 exemplaires

Dépôt légal : À publication - n°ISSN : 1969-0584

Magazine imprimé sur papier certifié PEFC 100%.

